



École Élémentaire Parc Mirablon

MONTLHÉRY, le 16 novembre 2012

Conseil d'école du vendredi 19 octobre 2012

Compte-rendu.



Participants :

Parents délégués : Mesdames DORN ; DA SILVA ; RIVA ; BILLAUD ; VAQUEZ ; LOPEZ ; DANIEL ; GALAIS ; VINCENT-RANDONNIER ; CASSILINGOM ; DHEILLY ; DUMUIDS ; VILLERMET.

Messieurs BERTIN ; TURPINAT ; MORICE.

Enseignants : Mesdames BOURDIN ; BOURGEOIS ; KUPPERSCHMITT ; LE PAPE ; MAROT ; LOUALI ; LAVIGNAS ; LE MAT ; ROUAULT ; GOUPIL ; CARABETIAN ; LEBEC ; MODERC (*RASED*).

Messieurs DESJOURS ; HUYNH ; JOUNY ; PUCHEU ; CHAMIOT ; SAUX (*Directeur*)

Absents excusés :

Madame TARTANSON, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Monsieur PONS, Maire.

Madame KLJAJIC, Maire Adjoint aux affaires scolaires.

Mesdames et Monsieur JOUNY, NICOLLI, TRAMONI Enseignant(e)s.

Madame CHARPENTIER, Animatrice BCD.

Monsieur TRAMONI, Psychologue scolaire.

Mesdames et Monsieur, CLEMENCEAU, VALETTE, RIGOU, DEBLIQUY-VISSAULT, Parents d'élèves élus.

Monsieur SANANES, Infirmier scolaire.

- M. SAUX, ouvre la séance à **20h35**.



Installation du Conseil d'école :

- Un tour de table est effectué, où chacun peut ainsi se présenter à l'assemblée.



Bilan de la rentrée scolaire ; effectifs, organisation pédagogique et équipe enseignante :

- Un tableau est présenté, qui laisse apparaître un effectif global de 454 élèves (117 CP, 89 CE1, 83 CE2, 87 CM1, 78 CM2), répartis dans 17 classes (4 CP, 1 CP-CE1, 3 CE1, 3 CE2, 3 CM1, 3 CM2).
- Il est précisé que l'équipe enseignante est stable, avec l'arrivée de M. PUCHEU [classe de CM2(15)] et de M^{me} COULANGE [complément de M^{me} GOUPIL en CM1(12)].

15, rue des Archers
91310 MONTLHÉRY
☎ : 01.64.49.53.52



Coopérative scolaire :

- Ainsi qu'il est statutairement prévu, M. SAUX présente le bilan de l'exercice écoulé (2011-2012), durant lequel M^{me} BOURDIN était Mandataire de la coopérative scolaire :
 - Recettes : 23 504,75 €, dont participation volontaire des parents (6 356,54 €), vente des photographies scolaires (3 190, 55€), recette du marché de Noël (1 517,04 €), bénéfice de la fête de l'école (4 681,44 €)...
 - Dépenses : 23 090,28 €, notamment pour les sorties scolaires, la participation aux classes transplantées, la cotisation USEP (5 567,20 €), 300 € à 350 € de régie d'avance pour les activités et projets de chaque classe...

Le reliquat de l'année précédente s'élève au début du présent exercice à 8 677.47 €.
- L'école est affiliée à l'O.C.C.E. 91 (**Office Central de la Coopération à l'École**) : c'est une association d'élèves et d'adultes de l'école, au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire. Les élèves seront associés au choix des principales dépenses.

M. SAUX rappelle que toutes les activités proposées par l'école (sorties, spectacles...) sont entièrement financées par la coopérative.
- Photographies scolaires : le choix fait par l'équipe de conserver le même prestataire, se justifie pas la souplesse et la réactivité de celui-ci, facilitant la gestion très lourde de cette opération. Concernant l'augmentation des tarifs, M. SAUX précise que ceux-ci n'avaient pas été réactualisés depuis longtemps et ce, malgré une prestation améliorée. Les parents émettent le souhait que dans l'assortiment figure un plus grand nombre de photos d'identité.



Adoption du règlement scolaire :

- Le règlement intérieur 2012-2013 est adopté, avec quelques modifications proposées par l'équipe enseignante :
 - « *Les accès à l'école sont ouverts 10 minutes avant le début des cours, puis refermés dans les 10 minutes qui suivent* » ⇒ Modifié sous la forme : « Les accès à l'école sont ouverts 10 minutes avant le début des cours, puis refermés dès l'heure officielle d'entrée. Les retardataires devront se présenter à l'interphone du pignon de l'école (allée jouxtant la cour, côté bureau Direction) »
 - « *Les portables ne sont pas autorisés pendant le temps scolaire. Le cas échéant, ces matériels seront confisqués et ne seront restitués qu'en main propre à la personne responsable de l'enfant.* » ⇒ Modifié sous la forme : « **Les portables, consoles, ipod, etc., et divers matériels électroniques**, ne sont pas autorisés pendant le temps scolaire (à l'école et en sortie). Le cas échéant, ces matériels seront confisqués et ne seront restitués qu'en main propre à la personne responsable de l'enfant. »
- Rythmes scolaires : l'école n'a pas à ce jour de précisions officielles à apporter.



Vie scolaire :

- Dispositifs d'aide aux enfants en difficulté : Mme MODERC intervient pour préciser le fonctionnement du RASED :
 - Une équipe de 2 personnes un psychologue et un maître E (axé sur la pédagogie) interviennent sur l'école ; le poste de maître G (axé sur le comportemental) n'est plus pourvu, alors que plusieurs élèves auraient besoin de cette aide. Concernant ce manque, les parents d'élèves proposent qu'un courrier soit envoyé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.
 - Depuis le début de l'année, des réunions de concertation ont eu lieu avec les enseignants et des élèves ont été observés en situation scolaire au sein du groupe classe ; les prises en charge individuelles par le maître E, concerneront en priorité les élèves du cycle 2 (ainsi que le préconisent les textes).
 - Le psychologue scolaire, M. TRAMONI, assure des entretiens avec les familles afin d'analyser les difficultés et d'orienter les élèves si besoin est. Il voit les élèves lors des orientations (SEGPA, MDPH...). Ce sont les parents qui doivent prendre rendez-vous avec lui.

- CLIN : une enseignante spécialisée, Sylvie NICOLLI, intervient également sur l'école, auprès des enfants du voyage.
- AVS : pour les enfants qui souffrent d'un handicap, il est possible, sous certaines conditions, de bénéficier de l'assistance d'une Auxiliaire de Vie Scolaire, un certain nombre d'heures par semaine. Pour cela, un dossier doit être établi par l'équipe éducative en lien avec les familles et transmis à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui déterminera le nombre d'heures dont bénéficiera l'enfant. C'est la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale qui se charge de recruter les AVS, qui peuvent assister plusieurs enfants. L'école dispose de 5 AVS qui interviennent auprès de 5 élèves.
- L'aide personnalisée : les enseignants effectuent 3 fois 40 minutes par semaine, ce sont les enseignants qui sélectionnent les élèves, pouvant tirer parti au mieux de cette aide.
- **Point sur les projets de classes transplantées (« sorties avec nuitées »), les sorties, les projets particuliers :**
 - Classes transplantées : les projets sont présentés, à savoir la classe poney des CP, la classe nature à Chamarande des CM1 et la classe de neige des CM2 à Mouthe (Jura). Il subsiste à ce jour un problème de financement, le montant total de ces séjours dépassant l'enveloppe globale allouée par la municipalité. L'équipe enseignante réfléchit à des solutions permettant de baisser les coûts et de permettre la réalisation de ces projets.
 - Projets de classes prévus : une liste non exhaustive est évoquée avec notamment les Animations et conférences audiovisuelles à l'école par « La Cicadelle » : 2 séances par classe sur différents thèmes ; le Marché de Noël le 18/12 ; la fête de l'école le 28/06/2013 ; les sorties USEP (toutes les classes ont adhéré à l'association sportive, qui propose des activités variées et vont bénéficier de 2 interventions chacune) ; la participation au Salon du livre de Saint-Germain-Lès-Arpajon, avec la réception d'auteurs ; le projet musique mené conjointement avec les Grandes Sections et les CP ; la participation au concours de slam ; les actions de sécurité et de prévention routière menées par la police municipale (en partenariat avec la MAIF) et la police nationale ; le projet de sensibilisation et de prévention, concernant la violence scolaire...
- Fonctionnement de l'étude :
 - Les enseignants avaient souhaité que ce service soit pris en charge par la municipalité, ce qui n'a pas été accepté.
 - Cette année l'étude accueille environ 135 enfants et cela devient de plus en plus lourd à gérer pour l'association qui s'interroge sur la pérennité de son activité à partir du mois de janvier 2013 et en tous cas à la fin de la présente année scolaire.
- Organisation de la surveillance des récréations :
 - En début d'année scolaire, on a déploré des problèmes de violence en groupe dans la cour. Ceux-ci ont été rapidement réglés. Pour faire face à de tels types de problèmes et afin de toujours bien assurer la sécurité des élèves, M. SAUX précise qu'à chaque récréation, au moins deux enseignants sont présents dans chaque cour de récréation.
 - À ce jour aucun accident scolaire sur les temps de récréation n'a été signalé. M. SAUX rappelle toutefois, qu'il faut signaler les problèmes le plus tôt possible.



Hygiène et sécurité :

- Organisation des exercices d'évacuation :
 - M. SAUX rappelle que 3 exercices doivent être organisés durant l'année scolaire, dont le premier dans le mois suivant la rentrée. Deux alertes ont déjà eu lieu, mais pour des déclenchements d'alarme intempestifs. Le premier exercice officiel devait donc se dérouler dans les jours qui viennent. Les consignes et plans d'évacuation ont d'ores et déjà été diffusés aux enseignants.
 - Les membres du Conseil d'école souhaiteraient toutefois qu'une formation à la manipulation des extincteurs soit proposée aux personnels de l'école. Les parents d'élèves souhaiteraient aussi l'organisation d'un exercice d'évacuation durant le temps de cantine.
- Formation et initiation aux premiers secours :
 - Les enseignants émettent un avis favorable pour bénéficier d'une mise à niveau de leur formation aux premiers secours. À ce sujet la Mairie a déjà précisé que ce serait possible sur des mercredis.

- Concernant les élèves, la reconduite d'une intervention sur le thème « Apprendre à porter secours » est souhaitée.



Questions adressées à la municipalité :

- Compte tenu des absences bien évidemment excusées de M. le Maire et de Mme la Maire-adjointe aux affaires scolaires (en déplacement pour les 30 ans du jumelage, date retenue depuis longtemps), M. BERTIN rend compte des réponses qui leur ont été données lors de leur entretien avec les représentants de la municipalité :
 - Tout d'abord les parents tiennent à faire part de leurs remerciements pour les travaux de réfection du deuxième étage. Les enseignants s'associent aussi à cette démarche.
 - Les principaux travaux prévus en 2013 concerneront la rénovation et la remise en peinture de toutes les distributions menant aux préaux (escaliers, halls et paliers) ; le remplacement avec rehausse, de la clôture côté logements de fonction, incluant le remplacement du portillon ; la fourniture et l'installation de 2 Tableaux Numériques Interactifs (TNI) ; la pose de 2 défibrillateurs (1 en élémentaire et 1 en maternelle).
 - Concernant la nouvelle école maternelle, M. le Maire informe que l'appel d'offre est en ligne et que les travaux débiteront au premier trimestre 2013.
 - Pour 2014, il est d'ores et déjà prévu l'insonorisation des couloirs et la création d'un accès aux étages pour handicapés, notamment par l'installation d'un ascenseur.
- L'ordre du jour étant épuisé M. SAUX lève la séance à **22h40**.